

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

*Portant réglementation temporaire de la circulation « Chemin du Pinard »  
à l'occasion du festival d'ALBA LA ROMAINE du 07 au 15 juillet 2026*

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE

VU le Code de la Route,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'une réglementation particulière de la circulation est nécessaire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A l'occasion du festival d'ALBA LA ROMAINE, la circulation sera interdite « chemin du Pinard » du mercredi 07 au lundi 15 juillet 2026 inclus, à l'exception des riverains, personnels habilités (y compris véhicules de plus de 3 tonnes 5) et personnes à mobilité réduite ainsi que les services de secours.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par la Commune.

**ARTICLE 3** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,
- Festival la Cascade - Pôle National Cirque - Ardèche.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 05 mai 2026

Le Maire,  
Philippe Bouniarc

